

Registre personnes vulnérables

La commune souhaite se doter d'un **registre communal des personnes vulnérables**.

La finalité de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux. Pour notre commune, des élus et le personnel communal désignés prendront contact avec ces personnes en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence lors de risques exceptionnels (canicule, grand froid, etc.).

Sont considérées comme personnes vulnérables , et peuvent s'inscrire :

- ◆ Les personnes de plus de 65 ans
- ◆ Les personnes de plus de 60 reconnues inaptes au travail
- ◆ Les personnes handicapées
- ◆ Les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...)

MODALITES D'INSCRIPTION auprès de la mairie :

Par la personne concernée (ou son représentant légal) : demande de la fiche d'inscription par tous moyens (appel téléphonique, courrier, courriel, sur place) .

Par un tiers : demande de la fiche d'inscription par écrit obligatoirement .

Lors de votre demande d'inscription, il vous sera demandé de remplir un formulaire avec un certain nombre de renseignements, facultatifs, et dans le respect de la protection des données personnelles.

⚠ Seules les personnes inscrites sur le registre pourront faire l'objet d'une attention particulière et notamment un contact téléphonique lorsqu'un plan d'alerte sera déclenché.